

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 24 Octobre 2019

12643

■ Déclassement du domaine public routier métropolitain d'une portion désaffectée de la rue de la Busserine. Rénovation de l'ensemble d'habitations Saint Barthélemy-Picon-Busserine à Marseille - 14ème arrondissement

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le secteur Saint-Barthélemy-Picon-Busserine fait l'objet d'un vaste programme de travaux pour améliorer l'habitat, la voirie et les équipements publics. Ce projet de rénovation urbaine s'inscrit dans le cadre d'une convention, signée le 10 octobre 2011, entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, les bailleurs sociaux (LOGIREM) et les collectivités locales.

La revalorisation projetée de l'espace urbain a conduit à des aménagements importants de la trame viaire comprenant la requalification de voies existantes.

Le statut et l'usage des espaces publics ayant été modifiés par les aménagements, notamment par la création de nouvelles voies ou la modification d'emprises des voies existantes, il y a lieu de procéder à la régularisation foncière des espaces relevant du domaine public routier métropolitain.

Le Projet de Rénovation Urbaine et le projet L2 ont permis la création d'une nouvelle rue à l'intérieur du quartier qui a été réalisée par la Métropole sur du foncier Logirem. L'ancienne rue de la Busserine est ainsi remplacée par un axe plus central. L'échange foncier entre la Logirem et la Métropole pour la réalisation des voiries nouvelles et la résidentialisation des espaces en pied d'immeuble porte notamment sur la parcelle H136 p2 qui est une ancienne portion de la rue de la Busserine. Il est donc nécessaire d'opérer un déclassement du domaine public routier de la H136 p2 pour une superficie d'environ 529 m² avant échange.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

En conséquence, il convient de déclasser du domaine public routier métropolitain la portion désaffectée de la rue de la Busserine qui n'est plus accessible à la circulation générale.

La superficie de la parcelle H136 p2 à déclasser est de 529 m² environ, portée sur le plan de déclassement joint.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 22 octobre 2019.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le Projet de Rénovation Urbaine.
- La réalisation d'une nouvelle trame viaire.
- Les besoins de la Logirem et d'Habitat Marseille Provence pour l'aménagement d'espaces résidentiels en pied d'immeubles.

Délibère

Article 1 :

Est constaté la désaffectation, en pied d'immeuble, d'une superficie issue d'une portion de l'ancienne rue de la Busserine à Marseille, 14^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier métropolitain d'une superficie de 529 m² dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille.

Article 3 :

En tant que de besoin, tous les pouvoirs sont conférés à Madame la Présidente de la Métropole pour satisfaire aux formalités de publicité foncière.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

N°12643

DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER MÉTROPOLITAIN D'UNE PORTION DÉSAFFECTÉE DE LA RUE DE LA BUSSERINE. RÉNOVATION DE L'ENSEMBLE D'HABITATIONS SAINT BARTHÉLÉMY-PICON-BUSSERINE À MARSEILLE - 14ÈME ARRONDISSEMENT

Le déclassement d'une portion de l'ancienne rue de la Busserine est un élément du projet de rénovation urbaine du quartier, signé en Octobre 2011, avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et tous les partenaires du projet.

Ce projet porte sur le remodelage profond du secteur Saint-Barthélémy-Picon-Busserine destiné à améliorer la qualité de vie de ses habitants, logés dans plus de 2000 logements sociaux et à ouvrir le quartier sur la ville.

Il consiste notamment à créer un nouveau schéma viaire avec un axe traversant l'ensemble du quartier assorti à un maillage de voiries publiques et l'intégration du projet de la rocade L2.

L'ancienne rue de la Busserine qui contournait le quartier a été remplacée par un axe plus central.

Elle est désormais non circulaire et elle est fermée à la circulation publique.

La portion de la rue de la Busserine (parcelle H136 p2) concernée par le déclassement n'a donc plus aucune vocation publique et son emprise est destinée à un usage privé et résidentiel.

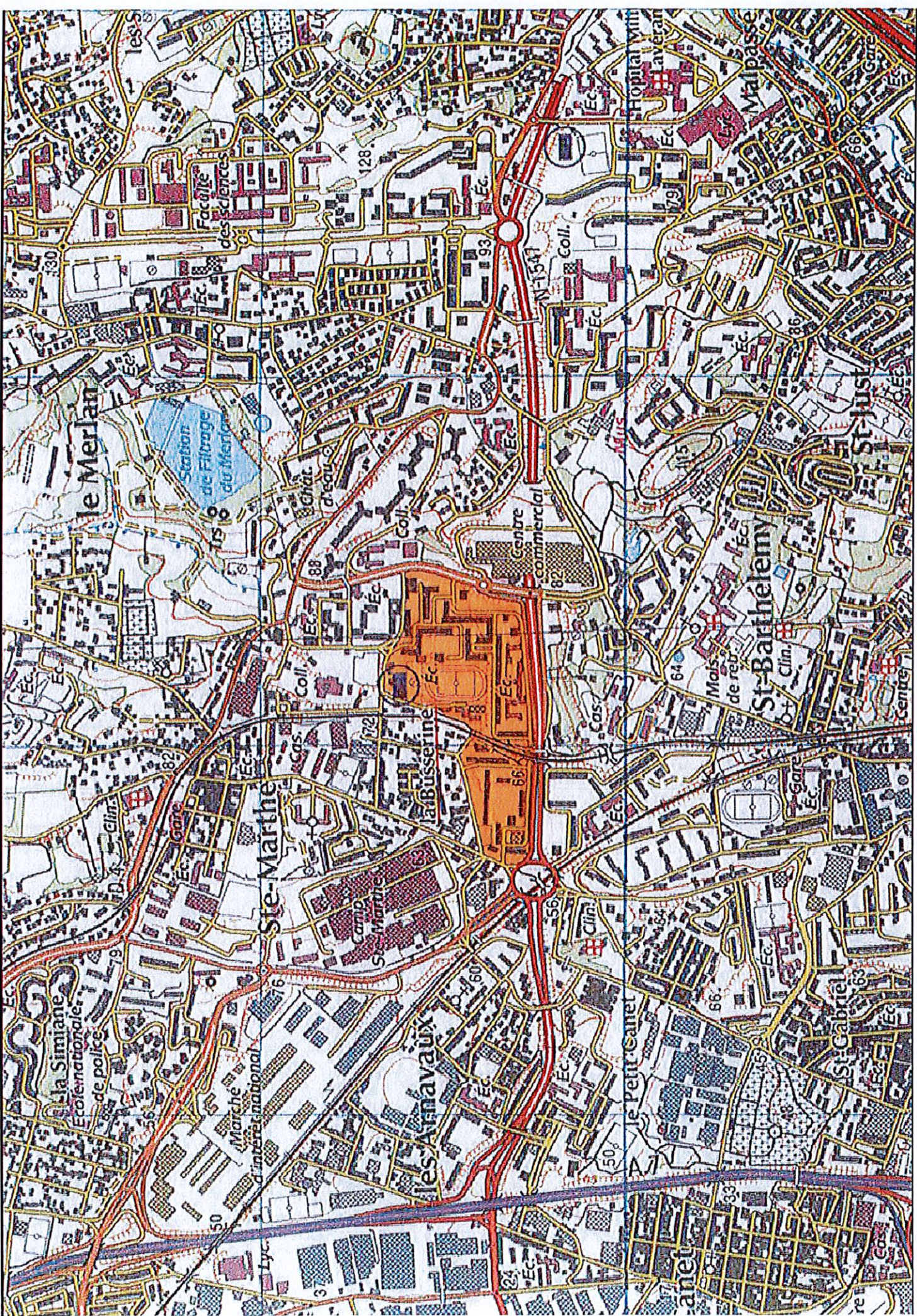
Après son déclassement, cette emprise désaffectée sera versée dans le domaine privé de la Métropole puis cédée à la LOGIREM dans le cadre des échanges prévus.

Il a donc été décidé de déclasser du domaine public routier métropolitain la portion de la rue de la Busserine fermée à la circulation publique. Ce déclassement ne requiert pas d'enquête publique.

La superficie totale à déclasser, de 529 mètres carrés environ, est formée par la parcelle H 136p2 portée sur le plan de déclassement joint.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

En conséquence, il convient de déclasser du domaine public routier métropolitain la partie de la rue de la Busserine qui n'est plus accessible à la circulation.



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE MARSEILLE 14EME
SECTEUR PICON BUSSERINE

PLAN PARCELLAIRE

ECHELLE 1/1000

REGULARISATION FONCIERE
DU PRU PICON BUSSERINE



DOI: 10.1002/anie.200500000

REFERENCES TECHNIQUES
DOSSIER No : 1803175
INFORMATIQUE : 3175_DEV_P01
DATE : 31/07/2018

REFERENCES ADMINISTRATIVES

N° COMMANDE : C2018006157
N° 04/06/2018

· E-mail : co-fact@orange.fr



LEGENDE :

	NOTES		NOT DUE, NOT LATE
	OTHER ALIAS		NOT DUE, NOT LATE B
	ALIAS		NOT DUE, NOT LATE B
	WAS CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	WAS OPENING		NOT DUE, NOT LATE B
	WAS OPEN		NOT DUE, NOT LATE B
	CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	WAS LATE		NOT DUE, NOT LATE B
	NOT LATE		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN TRAIL		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B
	LATE IN SECTION CLOSING		NOT DUE, NOT LATE B

VALEUR DU DOCUMENT :

COORDONNÉES : LES COORDONNÉES PLANIMÉTRIQUES SONT EXPRIÉES DANS LE SYSTÈME GÉODÉSIQUE RGF93 - PROJECTION CONIQUE CONFORME 44.

ÉTAT DES LIEUX : PLAN D'ÉTAT DES LIEUX SUIVANT UN LEVE RÉGULIER À L'ÉCHELLE DU 1/1 DODÉ

VALEUR DES LIMITES : LES LIMITES INSCRITES SUR LE PRÉSENT PLAN SONT CONFORMES AUX DOCUMENTS FOURNIS PAR LE SERVICE DU CADASTRE.

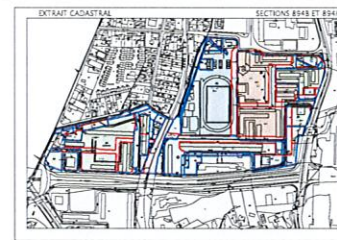
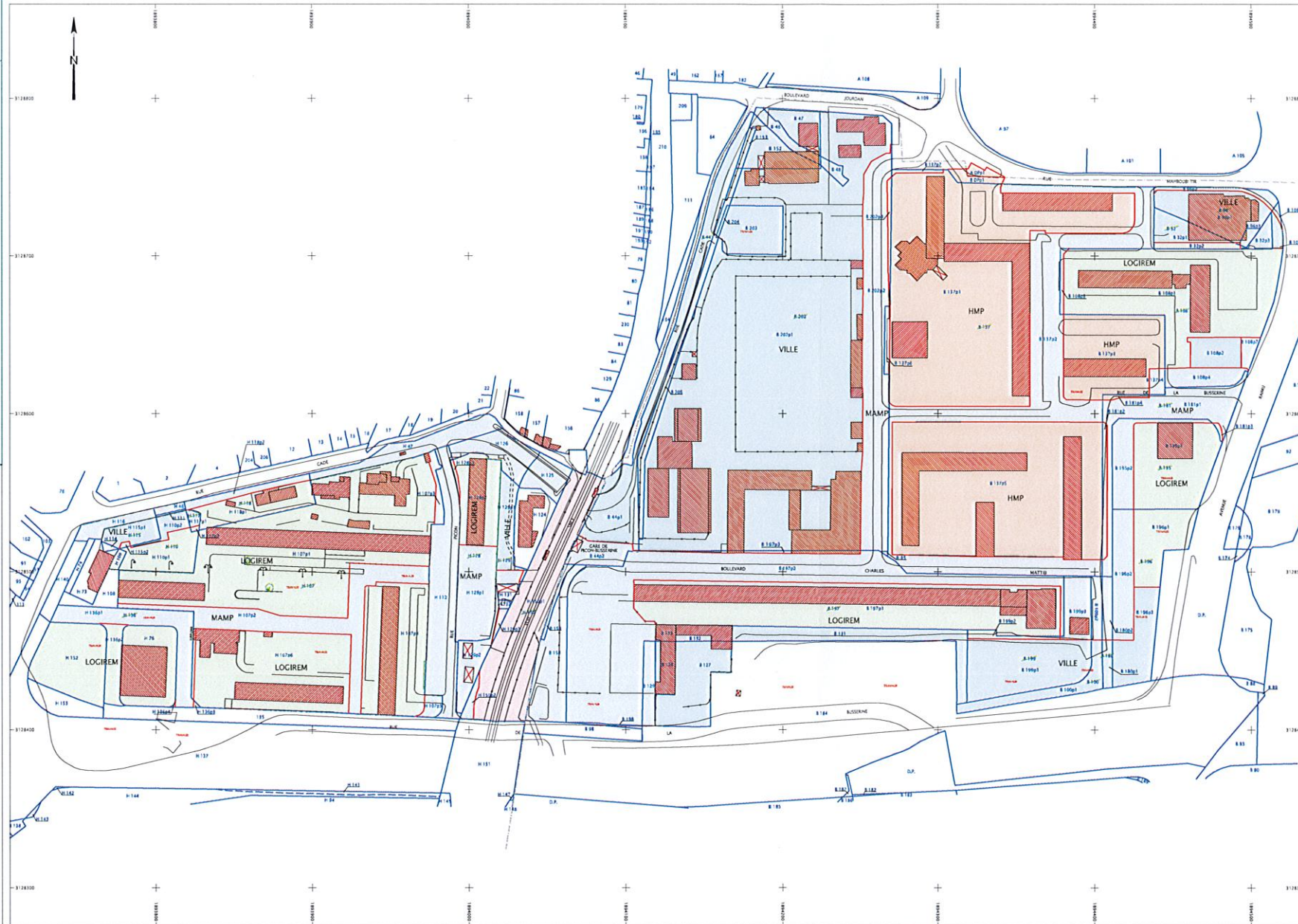


TABLEAU RECAPITULATIF DES SUPPORTS							
SITUATION CASSETTES INFILTRÉES				SITUATION HOPLOSTATES			
SECTION	NOM	PROFONDEUR	CONTENUANCE	SECTION	NOM	PROFONDEUR	SURFACE
			M ³ /CM				
H	47	COMMANDE DE MARSEILLE	1745CM	H	47	COMMANDE DE MARSEILLE	1745CM
H	76	LOGICOM	1745CM	H	76	LOGICOM	1745CM
H	107	LOGICOM	2745CM	H	107	LOGICOM	2745CM
				H	107/2	WAMP	2745
				H	107/3	WAMP	2745
				H	107/4	WAMP	1545
				H	107/5	WAMP	1545
				H	107/6	LOGICOM	4545
H	110	LOGICOM	1246CM	H	110/2	LOGICOM	645
H	110	LOGICOM	11192	H	110/2	COMMANDE DE MARSEILLE	2745
H	111	LOGICOM	2745	H	111	WAMP	2745
						SEANT CASSETTES	
H	112	LOGICOM	2745	H	112	WAMP	2745
						SEANT CASSETTES	
H	115	LOGICOM	4445CM	H	115/2	COMMANDE DE MARSEILLE	1445
				H	115/2	LOGICOM	1111
H	116	LOGICOM	3454CM	H	116	SEANT CASSETTES	3454
						SEANT CASSETTES	
H	117	LOGICOM	8454	H	117/2	WAMP	745
				H	117/2	LOGICOM	1111
H	118	LOGICOM	1545	H	118/2	LOGICOM	1545
				H	118/2	SEANT CASSETTES	1545
H	125	SNCF REZAU	3454CM	H	125	WAMP	3454
						SEANT CASSETTES	
H	126	SNCF REZAU	8454CM	H	126	SEANT CASSETTES	8454
						SEANT CASSETTES	
H	128	LOGICOM	3545CM	H	128/2	WAMP	1745
				H	128/2	LOGICOM	1745
				H	128/3	WAMP	4
H	129	COMMANDE DE MARSEILLE	1545CM	H	129/2	COMMANDE DE MARSEILLE	745
				H	129/2	LOGICOM	745
				H	129/3	SNCF REZAU	7
H	130	COMMANDE DE MARSEILLE	1746CM	H	130/2	WAMP	1455
				H	130/2	COMMANDE DE MARSEILLE	545
				H	130/3	LOGICOM	1
				H	130/4	LOGICOM	1
H	132	SNCF MORILLON	4445CM	H	132/2	SNCF MORILLON	4545
				H	132/2	SEANT CASSETTES	4545
H	133	LOGICOM	2745CM	H	133	LOGICOM	2745
						SEANT CASSETTES	

TABLEAU ÉCARTS/LYDRES DES SURFACES									
SITUATION CATASTRALE INITIALE				SITUATION MODIFICATIVE					
SECTION	ANCIEN	PROPRETAIRE	CONTENANCE	SECTION	ANCIEN	PROPRETAIRE	SURFACE		
B	32	COMUNAIRE DE WASSELLE	156 250	B	3301	COMUNAIRE DE WASSELLE	246700		
				B	3302	WASP	246700		
				B	3303	COMUNAIRE DE WASSELLE	246700		
B	35	COMUNAIRE DE WASSELLE				ECART CATASTRE	800		
				B	35	WASP	500		
						ECART CATASTRE	500		
B	44	COMUNAIRE DE WASSELLE	236 300	B	4401	COMUNAIRE DE WASSELLE	2361700		
				B	4402	WASP	545000		
						ECART CATASTRE	142000		
B	46	COMUNAIRE DE WASSELLE	248900	B	46	COMUNAIRE DE WASSELLE	248900		
B	47	COMUNAIRE DE WASSELLE	546700	B	47	COMUNAIRE DE WASSELLE	546700		
						ECART CATASTRE	500		
B	48	COMUNAIRE DE WASSELLE	546700	B	48	COMUNAIRE DE WASSELLE	546700		
						ECART CATASTRE	500		
B	86	COMUNAIRE DE WASSELLE	176 350	B	8601	COMUNAIRE DE WASSELLE	166700		
				B	8602	WASP	246700		
				B	8603	LOCOPH	500		
						ECART CATASTRE	500		
B	100	COMUNAIRE DE WASSELLE	154500	B	1000	COMUNAIRE DE WASSELLE	846700		
				B	10002	WASP	246700		
						ECART CATASTRE	17000		
B	108	LOCOPH	846700	B	1080	LOCOPH	636700		
				B	10802	COMUNAIRE DE WASSELLE	846700		
				B	10803	WASP	146700		
				B	10804	WASP	545000		
				B	10805	COMUNAIRE DE WASSELLE	146700		
				B	10806	WASP	6000		
				B	10807	WASP	142000		
						ECART CATASTRE	142000		
B	127	COMUNAIRE DE WASSELLE	176000	B	127	COMUNAIRE DE WASSELLE	176000		
						ECART CATASTRE	500		
B	128	COMUNAIRE DE WASSELLE	444400	B	128	COMUNAIRE DE WASSELLE	444300		
						ECART CATASTRE	800		
B	129	WASSELLE HOPFAT	440200	B	129	WASP	440700		
						ECART CATASTRE	800		
B	131	COMUNAIRE DE WASSELLE	1544700	B	131	COMUNAIRE DE WASSELLE	1246700		
B	132	COMUNAIRE DE WASSELLE	345000	B	132	COMUNAIRE DE WASSELLE	345000		
B	133	COMUNAIRE DE WASSELLE	146700	B	133	COMUNAIRE DE WASSELLE	146700		
						ECART CATASTRE	100		
B	137	WASP	2467000	B	1370	WASP	2364700		
				B	13702	WASP	846700		
				B	13703	WASP	524000		
				B	13704	WASP	146700		
				B	13705	WASP	1467000		
				B	13706	WASP	146700		
				B	13707	WASP	800		
						ECART CATASTRE	146700		
B	152	COMUNAIRE DE WASSELLE	746700	B	152	COMUNAIRE DE WASSELLE	746700		
						ECART CATASTRE	14000		